

AMICALE DES CHASSEURS DE MORNAS

PV Assemblée Générale 15/06/2019

Election du Président de Séance : Sylvain Ribe

Election du Secrétaire de séance : Thierry Quinti

Ordre du jour :

- Rapport Moral 2018-2019 (Sylvain Ribe)
- Rapport Financier 2018-2019 (Christian Jodar)
- Approbation des finances
- Bilan Petit Gibier (Jean-Pierre Lassia)
- Bilan Gros Gibier (José Vial)
- Présentation Nouvelle Charte Gros Gibier (Sylvain Ribe)
- Questions diverses

33 Présents / 6 procurations soit 39 personnes représentées

A) Rapport Moral 2018/2019

3 priorités du nouveau Président Sylvain Ribe

1 – La sécurité à la Chasse

Chaque chef de battue doit avoir le Diplôme « Chef de Battue » décerné par la fédération Départementale (**Pas de Diplôme = Pas de battue**)

Les chasseurs de petit gibier sont aussi concernés : Respect distances sécurités des habitations et des routes, Respect des cultures, respect envers les agriculteurs, ramassages de douilles !!

Suppression Temporaire ou définitive de la carte si un manquement aux règles de sécurité est constaté

Formation geste premier secours pour les chefs de battue

2 – Moderniser notre système de communication.

Site internet de l'amicale « chasseurdemornas.e-monsite.com »

Communication par Mail / L'information par courrier devient donc très exceptionnelle

3 – Améliorer notre image

Participation au Téléthon

Replantation des haies de la plaine de Mornas

Avoir une communication avec les autres associations du village

Politesse et convivialité avec les autres utilisateurs de notre espace.

Taxe à l'hectare

La réforme de la Chasse a instauré de nouvelles dispositions dont la mise en place de la contribution territoriale (Taxe à l'hectare).

Celle-ci a pour objectif de responsabiliser les fédérations et les sociétés de chasse dans la gestion des dégâts.

Elle permet de compenser en partie la disparition du timbre national grand gibier

Pour notre département et pour cette première année, l'assemblée générale du 13 avril dernier a validé un prélèvement de 0,35 € l'hectare sur la base de la déclaration des superficies faite par les sociétés de chasse sur leur bulletin d'adhésion de la saison dernière,

Pour la commune de Mornas, La taxe à l'hectare est de 490 €. De ce fait, la société de Chasse de Mornas augmente ses cartes de 5 € pour la saison prochaine.

Rappel sur la prime d'aménagement du territoire de 60 € et sur la façon de ne pas la payer.

B) Bilan Financier

Etat des comptes au 31/05/2019

CCP : 689 €

Livret : 14 000 €

+ 2 000 € par rapport à 2018

Caisse : 100 €

Approbation des comptes et finances par l'AG à l'unanimité.

C) Bilan Petit Gibier

Renard : 18 battues et 15 Renards

Remerciement loto

Bilan des prélèvements et comparaison de la saison passée.

3 comptages de nuits

11 148 € de petit gibier lâché

Essai sur 40 perdreaux éduqués

D) Bilan Gros Gibier

78 sangliers prélevés et 11 Renards

E) Présentation Nouvelles Chartres Gros Gibiers

Le nouveau président Sylvain Ribe a tenu à mettre en place une charte Gros Gibier afin de fixer les nouvelles règles, et encadrer au mieux le fonctionnement du Gros Gibier sur la commune de Mornas.

Chef de Battue (Diplômé) à ce jour : Benoit Ribe / José Vial / Damien Vial / Jeremy Vial / Sylvain Ribe

Chaque chef de battue doit avoir le Diplôme « Chef de Battue » décerné par la fédération Départementale (**Pas de Diplôme = Pas de battue**)

Création 2 Chefs d'Equipage de Chiens : Jeremy Vial et Damien Vial

C'est à eux de s'assurer que les battues peuvent avoir bien lieux et de les anticiper. (Présence de piqueurs et chef de battue diplômé).

Jours de battue : Mercredi et Jeudi = Equipage Jeremy

Samedi et Dimanche = Equipage Damien

Carnet de Battue : Afin d'avoir un suivi plus régulier, il y aura qu'un exemplaire de carnet de Battue pour la saison prochaine pour les battues de la semaine ET du weekend.

Invitation : Un chasseur, non membre de l'équipe Gros Gibier, peut être invité 3 fois maximum par saison, sans quoi il devra s'acquitter de la cotisation frais Vétérinaire.

Battues aux renards : Les Battues spécifiques aux Renards seront organisées de début Février à fin Mars selon la disponibilité des Piqueurs, et selon les arrêtés Préfectoraux.

Conformément à l'arrêté Préfectoral, seul l'usage du Fusil de Chasse avec du Plomb 1 et 2 est autorisé (Carabine interdite).

Mot de Bruno Genta :

L'image des chasseurs n'est pas si ternie

Vigie : Prévention des feux de forêts (Un membre du bureau de la Chasse, Hervé Dulac fait partie de l'équipe de la Vigie)

Rivières propres

Mot de Michel Chapoin

Broyage des pins malades

Débroussaillage des Pistes DFCI et voirie de la carrière Hernandez.

Pour finir la présentation de l'AG 2019, Présentation d'un extrait de la Vidéo « La chasse aux accidents »

Questions Diverses :

Gilles Cros : Grives à « Cul levés ». Demande de levé d'interdiction prise et compte et sera analysée par le conseil d'administration.

Radars provisoires sur Mont Mou. Présence pour 2 ans, le temps des réparations nécessaires du radar permanent à Châteauneuf du Rhône.

Clôture de l'assemble

Pot de l'amitié.